Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 16 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de ALLOINAY, dûment convoqués en date du 10 février 2021, se sont réunis en session ordinaire, à la salle polyvalente de Gournay-Loizé, sous la présidence de M. Bernard CHARTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Bernard CHARTIER, Jean-Marie VAIE, Éric GOUINAUD, Maguy LUCQUIAUD, Damien GOURICHON, Daniel MINOT, Jennifer TERNY, Dolorès VINCELOT, Aurélie GUERIN, Nadine RENAUD, Francine BRUN, Sandrine TIREAU, Monique GOUDIN, Jean-Guy RAFFOUX, Alexandra OLIVET, Maciej SIUREK.

Absents et excusés : Mrs Daniel RAYNEAU, Daniel CHOLLET (a donné pouvoir à Éric GOUINAUD).

Secrétaire de séance : Mme Alexandra OLIVET

Ordre du jour :
- Intervention de Mr DUGUET et Mr POUZINEAU pour Ekosentia
- Redevances Telecoms pour 2021
- Adhésion à la FREDON
- Approbation du rapport de la CLECT
- Approbation du Pacte de gouvernance de Mellois en Poitou
- Travaux voirie 2021
- Budget pour achat de décorations de Noël
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

01-16-02-2021

INTERVENTION DE MR DUGUET ET MR POUZINEAU POUR EKOSENTIA

Mr le maire laisse la parole à Mr DUGUET pour la présentation du projet Ekosentia qui a déjà été expliquer, lors d'une réunion, aux adjoints et aux présidents des ACCA de la commune.
Depuis 2016, sur la commune plusieurs interventions ont été effectuées : diagnostic d'exploitation, plantations de haies, bandes enherbées, jachères, rapport des BTS GPN du lycée de Melle.
Le projet a des objectifs multiples :
- Acquérir ou perfectionner des connaissances sur le territoire (réaliser un état initial des chemins, mettre en valeur les chemins ruraux…)
- Créer une démarche de participation citoyenne au sein de la commune avec des acteurs locaux (agriculteurs, randonneurs, chasseurs, élus, habitants…) pour un projet innovant mêlant société et biodiversité
- Valoriser le patrimoine communal
- S'inscrire dans le territoire avec des actions concrètes : implanter des aménagements en faveur de la faune sauvage, intervenir dans les établissements scolaires…

Arrivée de Jennifer TERNY à 20 h 20

Les différentes grandes étapes du projet :

- Présenter le projet au conseil municipal pour que ce dernier le valide, exposition du programme aux citoyens du territoire
- Instituer l'inventaire participatif avec la formation des volontaires, la constitution de groupes de bénévoles et l'attribution des secteurs d'inventaire aux groupes
- Explorer les données issues de l'inventaire participatif
- Faire perdurer le projet Ekosentia à la suite de l'inventaire participatif avec la restitution d'une information aux bénévoles, aux élus, aux citoyens, aux chasseurs et la proposition d'actions concrètes pouvant être établies sur le territoire (plantations de haies, animations scolaires, soirées débat, randonnées thématiques…)

La commune a été partagée en 10 secteurs. Chaque équipe sera composée de 3 ou 4 personnes dont un référent.

La parole est donnée au conseil municipal.
Éric GOUINAUD rappelle que depuis 2011, des plantations de haies ont été faites à Gournay-Loizé. Ce projet arrive sur la commune nouvelle de Alloinay, ce qui donne une occasion de rassembler la population qui pourrait faire l'inventaire. Il ajoute qu'il faut s'interroger sur le climat : soit on est spectateur, soit on met en place des actions. Le milieu rural était un milieu forestier mais maintenant, il y a du travail à faire notamment pour les bords de route. Le projet doit être partagé : Les ACCA de Les Alleuds et Loizé sont d'accord, le dialogue n'a pas été engagé avec l'ACCA de Gournay.
Mr le maire constate que ces remarques sont une réalité mais le problème est qu'il n'y a jamais eu de remembrement sur Les Alleuds.
Éric GOUINAUD ajoute que toutes les haies arrachées n'auraient pas dû l'être.
Mr le maire confirme que cela est faisable lorsque le parcellaire est raisonnable.
Damien GOURICHON ajoute que cela pose également des problèmes lors des contrôles PAC. Des primes peuvent être supprimées. Il y a de l'abus mais parfois la solution était de couper la haie.
Mr DUGUET précise que les haies privées ne seront pas répertoriées. Le lancement du projet sera vu avec les agriculteurs. Le but est de faire participer les citoyens. Le projet est gratuit pour la commune. Cette dernière a été choisie parce qu'elle est dynamique. Au niveau du planning, du retard a été pris, il est possible de faire l'inventaire jusqu'à fin juin. De plus, les réunions en salle sont interdites. Une réflexion est menée pour les faire en extérieur.
Aurélie GUERIN pense qu'il faut en parler à tout le monde et que les intéressés soient présents à la réunion.
Des affiches seront fournies et des articles paraitront dans les journaux.

L'assemblée remercie les intervenants.

02-16-02-2021

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL POUR LES INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les opérateurs de télécommunication doivent verser tous les ans aux communes une redevance en contrepartie de l'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs des redevances d'occupation du domaine public routier communal dues par les opérateurs de télécommunication comme suit, pour l'année 2021 :

- ✓ 41.26 € par km pour les artères de télécommunications souterraines
- ✓ 55.02 € par km pour les artères de télécommunications aériennes

03-16-02-2021

ADHESION FREDON 79

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère à la FREDON DEUX-SEVRES depuis 2018. (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). Cette adhésion permet un accès pour la commune et ses habitants, à des services supplémentaires à prix préférentiels (destruction de nid de frelon asiatique, la régulation des taupes et des chenilles processionnaires).

La cotisation comprend une adhésion de base de 40 € et les services supplémentaires de 0.03 € x 882 habitants soit un total de 66.46 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, l'adhésion de la commune à la FREDON DEUX-SEVRES pour l'année 2021.

04-16-02-2021

DELIBERATION DU RAPPORT DE LA CLECT – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C, IV°, alinéa 7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 II,

Vu le rapport de la CLECT du 21 janvier 2021.

Rapport de la CLECT

Monsieur le maire rappelle que la CLECT évalue les charges transférées entre la communauté de communes et ses communes membres. La CLECT établit un rapport qui est ensuite soumis au vote des communes membres de la communauté de communes.

Les communes doivent délibérer sous trois mois à compter de la notification du rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT.

05-16-02-2021

APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE DE MELLOIS EN POITOU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-10-1 et L 5211-11-2,

La loi Engagement et Proximité promulguée le 27 décembre 2019 prévoit l'organisation d'un débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance au sein des conseils communautaires à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux.
Le conseil communautaire de Mellois en Poitou a délibéré le 22 octobre 2020 en faveur de la rédaction et l'élaboration de ce Pacte de Gouvernance.
Le projet de pacte de gouvernance a été envoyé aux communes le 11 janvier 2021.
Il a été présenté lors de la Conférence des Maires du 14 janvier 2021.
Chaque commune sera invitée avant le 5 mars 2021 à délibérer pour donner son avis sur le projet de Pacte.

L'enjeu du Pacte de gouvernance est :

- d'identifier les outils permettant de renforcer les dispositifs et de conforter le lien commune communauté.
- d'identifier ces modalités dans le schéma de gouvernance.

Sont notamment évoqués dans le projet de Pacte de gouvernance de Mellois en Poitou :
- La présentation du schéma de gouvernance et la place des communes dans les instances consultatives.
- Les modalités de participations des communes dans la gouvernance
- Les orientations sur le Projet de territoire, le Pacte financier et fiscal et le schéma de mutualisation
- Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la
création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
-Le rôle renforcé de la conférence des maires qui sera destinataire des ordres du jour du prochain conseil communautaire. Le conseil communautaire sera par ailleurs informé des points examinés en conférence des maires.

Le projet de pacte de gouvernance sera soumis au conseil communautaire pour délibération, après avis des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Pacte de Gouvernance de Mellois en Poitou.

06-16-02-2021

TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un point a été fait pour les routes qui doivent être reprises.
Bataillé : rue de la Source
La Boudranche : rue de la Garenne. Un problème se pose pour cette rue en raison d'une haie très large qui empiète sur la voie. Un courrier sera fait aux propriétaires.
Les Alleuds : la voie qui va de la sortie de Chaignepain au château d'eau
Loizé : rue du château d'eau
Gournay : rue du vieux bourg
Aucun devis n'a été établit à ce jour.

Éric GOUINAUD fait part d'une demande de Jean-Claude LOTTE pour la réfection du chemin en calcaire face au château d'eau de Loizé.

07-16-02-2021

BUDGET POUR ACHAT DE DECORATIONS DE NOËL

Mr le maire rappelle au conseil municipal que lors d'une précédente réunion, il a été décidé l'achat de décorations de Noël. Il demande donc l'avis de l'assemblée pour le budget de cette dépense.
Le conseil municipal décide de prévoir 3 000 € pour cet achat.

QUESTIONS DIVERSES

Eoliennes : Enercon va prendre en charge la réfection du chemin de la Boiserie qui mène à l'emplacement de la base de vie, l'enlèvement de la terre ainsi que le panneau qui a été arraché.

Logement 19 rue du château d'eau à Loizé : Olivier CHARENTON a réglé les dettes concernant ce logement suite à sa condamnation par le Tribunal.

Logement 19 rue du centre : Les locataires demandent la prolongation de la location de ce logement d'un mois qui est accordé par le conseil municipal

Mare de Bataillé : le nettoyage autour de la mare a été fait et une nouvelle clôture a été posée.

Mandegault : des habitants se plaignent de la vitesse excessive de certaines voitures en entrant dans le village, notamment le matin et le soir, lorsque les parents d'élèves rejoignent l'école de Melleran. Le miroir face à la rue de la pompe sera changé. Mr et Mme POUPIN habitant ce même village mais côté Melleran, ont donné l'autorisation pour le laisser sur leur mur. Un mail a été adressé à la mairie de Melleran.
D'autre part, il sera demandé au président de l'APE de faire passer une information auprès des familles afin d'exposer le problème de la vitesse lorsque les parents emmènent leurs enfants à l'école.

Subvention : le Département est revenu sur sa décision en ce qui concerne l'attribution de la subvention pour l'installation des jeux sur trois sites de la commune. Il versa bien 5 000 € pour la totalité de cette dépense.

Elections : les prochaines élections se dérouleront les 13 et 20 juin 2021. Le conseil municipal décide de demander le changement d'emplacement des bureaux de vote pour les installer dans les salles de fêtes de Loizé, Les Alleuds et la salle polyvalente de Gournay.

Prochaines réunions : elles se dérouleront les 16 mars pour le compte administratif et le 6 avril pour le budget.

Ecole : Éric GOUINAUD informe l'assemblée qu'il a participé dernièrement à une réunion. La semaine de 4 jours ½ sera maintenue à la rentrée prochaine. Il persiste une iniquité des écoles au niveau des TAP. Rien n'est décidé pour la rentrée 2022. Il en ressort une volonté politique de pérenniser les TAP. Il rappelle également que 87 % des communes françaises sont revenues à la semaine à 4 jours. D'autre part, 5 fermetures de classes sont prévues et 4 sont en danger de fermeture.

D 948 : une réunion avec le conseil municipal de Maisonnay s'est tenue à Gournay, pour la présentation par le Département, des travaux de la D 948.

Danger : Daniel MINOT informe que 3 ruches ont été installées sur le chemin de Chevrelle, dans une parcelle de bois. Les abeilles sortent et il est dangereux de s'y promener. Il n'y a pas de numéro sur les ruches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Délibérations n° 01-16-02-2021 à 07-16-02-2021